



PASSEPORT BIOMETRIQUE

- Lundi et Jeudi de 8h00 à 11h00 et de 14h00 à 17h00
- Mercredi de 8h00 à 11h00
- Samedi de 9h00 à 11h00

Présence obligatoire des intéressés et enfant mineur

Liste des pièces à fournir

- Fournir le dossier CERFA n°12100*02 (majeur) ou 12101*01 (mineur),
- Fournir l'ancien passeport,
Si perte ou vol : faire établir une déclaration de perte à la Mairie.
- Fournir la carte d'identité ou fournir une copie intégrale d'acte de naissance (de moins de 3 mois) à demander à la mairie de naissance pour une première demande,
- 2 photos d'identité récentes (format 35 X 45 mm) (Photographe de préférence)
- Fournir les timbres fiscaux :

TIMBRES FISCAUX		
● Pour un adulte	: 86 €	-) 10 ans de validité
● Pour un mineur de 15 ans et plus	: 42 €	-) 5 ans de validité
● Pour un mineur de moins de 15 ans	: 17 €	-) 5 ans de validité

- Fournir un justificatif de domicile à votre nom :

JUSTIFICATIF DE DOMICILE A VOTRE NOM	SI VOUS HABITEZ CHEZ QUELQU'UN
● Un avis d'impôt sur les revenus	● Fournir la pièce d'identité (original) de la personne qui vous héberge (CNI ou passeport)
● Ou une facture d'électricité ou de gaz	● Attestation à compléter à la Mairie
● Ou une facture de téléphone fixe	● Un justificatif de domicile à son nom (facture)

- **Pour les mineurs :** Présence de la personne titulaire de l'autorité parentale, pièce d'identité (original) des représentant légaux. Fournir le livret de famille et le jugement de divorce complet pour les familles concernées ainsi que la pièce d'identité des deux parents (si possible).
- **Autorité parentale conjointe :** attestation de l'autre parent précisant qu'il n'a pas déjà fait établir un passeport au nom de l'enfant.